

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Aménagement des Usages des Ressources et des  
Espaces marins et littoraux - Centre de droit et  
d'économie de la mer

AMURE

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Bretagne Occidentale - UBO

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la  
Mer – IFREMER

Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel COSNARD, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Éric LANGLAIS, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux - littoraux - Centre de droit et d'économie de la mer
Acronyme de l'unité :	AMURE
Label demandé :	UMR
N° actuel :	M 101
Nom du directeur (2015-2016) :	M. Olivier THEBAUD
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M. Olivier THEBAUD

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Éric LANGLAIS, Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense
Experts :	M. Richard ARENA, Université de Nice Sophia-Antipolis (représentant du CNU) M. Cyril BLOCH, Université d'Aix-Marseille M <sup>me</sup> Anne HORAIN, Université de Bordeaux (représentante ITA) M. Jean-Paul PANCRACIO, Université de Poitiers M. Patrick POINT, CNRS Université de Bordeaux
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Benoît MULKAY
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M <sup>me</sup> Marie-Françoise ANDRES, CNRS - InEE Occidentale M. Pascal GENTE, Université de Bretagne M <sup>me</sup> Marie-Hélène TUSSEAU-VUILLEMIN, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, IFREMER

**Directeurs de l'École Doctorale :**

M. Frédéric JEAN, ED n° 156, École Doctorale Sciences de la Mer

M<sup>me</sup> Catherine MEUR-FEREC, future École Doctorale Sciences de la Mer et du Littoral

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité mixte de recherche « Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux » (AMURE, UMR M 101) résulte de la fusion en janvier 2008 de l'équipe d'Économie Maritime (EM) de l'IFREMER, créée en 1984, et du Centre de Droit et d'Économie de la Mer (CEDEM) de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), créé en 1975. Elle est membre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) : Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM). L'unité vient d'obtenir, en janvier 2016, la labellisation UMR de l'Institut Écologie et Environnement (InEE) du CNRS.

L'unité est répartie sur deux sites principaux : les locaux de l'UBO à Brest, et le centre IFREMER de Brest à Plouzané. Par ailleurs, trois membres de l'unité sont en poste à l'IUT de Quimper, et un cadre de recherche IFREMER est affecté au siège parisien de l'IFREMER.

### Équipe de direction

L'unité a été dirigée par M. Jean BONCOEUR, assisté de M. Olivier GUYADER jusqu'en septembre 2013. Depuis octobre 2013, la direction de l'unité est assurée par M. Olivier THEBAUD, assisté de deux directeurs adjoints : M. Denis BAILLY (économie) et M<sup>me</sup> Annie CUDENNEC (droit). Cette direction tricéphale fait suite à la restructuration intervenue en 2013, et a opportunément permis d'intégrer une juriste à l'équipe de direction.

### Nomenclature HCERES

SHS1\_1 : Économie

SHS2\_1 : Droit

### Domaine d'activité

Économie de la mer, économie de l'environnement et des ressources naturelles, économie de la pêche,

Droit maritime, droit de la mer, droit de l'environnement.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2015</b>	<b>Nombre au 01/01/2017</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	23	23
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	11	11
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)	10	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	
N7 : Doctorants	16	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>68</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2010 au 30/06/2015</b>
Thèses soutenues	18
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	7
Nombre d'HDR soutenues	5

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Introduction

L'unité rassemble des chercheurs en droit public, droit privé, histoire du droit et économie, avec au total 68 personnes (dont 41 personnels permanents : 20 maîtres de conférences, quatre professeurs des universités, neuf chercheurs IFREMER, cinq ingénieurs, et trois personnels administratifs). Les recherches qui y sont menées portent sur l'analyse et l'évaluation économiques et juridiques des politiques publiques et des institutions dans les domaines du développement des territoires et des activités maritimes, et de l'exploitation des ressources et de la conservation des écosystèmes marins et côtiers. Le projet de recherche au cours de la période d'évaluation est structuré autour de trois axes thématiques, auxquels s'ajoute une mission d'observation : Observation et Données Maritimes dont la finalité est de développer différents dispositifs de collecte, de traitement et de mise à disposition d'informations à la fois économiques et juridiques, relatives aux activités maritimes. Ces trois grandes thématiques sont respectivement :

1) Appropriation et responsabilité. Les recherches portent sur la compréhension des modalités et enjeux de l'évolution des régimes d'appropriation et de responsabilité en mer, en lien avec le développement des activités maritimes et les préoccupations croissantes pour la protection des écosystèmes marins. Dans la stratégie de l'unité, la mise en place de cet axe vise à y promouvoir la pluridisciplinarité économie et droit (public comme privé).

2) Durabilité des systèmes socio-économiques et politiques publiques. Les recherches sont tournées vers les problématiques de l'évaluation des politiques publiques de gestion des ressources et de l'environnement. Cela concerne principalement (i) la vulnérabilité et l'adaptation des entreprises, des filières, et des sociétés aux variabilités environnementales, (ii) les services écosystémiques marins, et (iii) la modélisation intégrée pour l'analyse (*ex-ante* ou *ex-post*) de scénarios. Ces recherches ont une forte dimension pluridisciplinaire, droit-économie (vulnérabilité) mais aussi économie / Sciences du vivant et de l'environnement sur les approches bioéconomiques ou les services écosystémiques.

3) Territoires et nouveaux usages de la mer. Les recherches concernent d'un côté l'étude des facteurs économiques et juridiques conditionnant le développement et les trajectoires d'évolution des secteurs d'activités d'activité maritimes (filières des produits de la mer, énergies marines renouvelables, biotechnologies, navigation maritime et activités portuaires, tourisme) et, de l'autre, l'analyse des conditions du développement économique local et des questions de gestion intégrée, de planification et de gouvernance.

Cependant l'interpénétration des recherches des trois axes thématiques rend difficile une analyse séparée du bilan de ces axes thématiques. Ainsi le comité d'experts ne propose dans ce rapport qu'une analyse globale de l'unité.

### Avis global sur l'unité

Cette structuration en trois axes de correspond à l'une des recommandations faites à l'unité lors de l'évaluation de l'AERES en 2010, afin de réduire la dispersion des thématiques de recherche, et de rendre plus lisibles les activités de l'unité en faisant ressortir les compétences et domaines d'expertises de ses membres.

La dynamique impulsée depuis la création de l'unité s'est poursuivie, tout en intégrant plus ou moins rapidement d'autres recommandations du comité AERES. Le nombre de personnels contractuels, précaires, a été réduit (de 15 à 10). La formation à la recherche des doctorants a été améliorée, notamment via la création en 2012 d'un séminaire spécifique pour les doctorants. Une stratégie de valorisation académique des recherches menées par l'unité a été développée, avec un plus grand nombre de publications dans des revues disciplinaires (droit ou économie) référencées par le HCERES ou le CoNRS (en visant des publications de meilleur niveau), ou dans des revues pluridisciplinaires avec de meilleurs facteurs d'impact. En fin de période, l'insertion dans les réseaux académiques disciplinaires, notamment en économie (*European Association of Environmental and Resource Economists* - EAERE, *French Association of Environmental and Resource Economists* - FAERE, Association Française de Science Économique - AFSE), a été améliorée.

La dynamique de l'unité s'appuie aussi fortement sur son insertion dans des réseaux thématiques locaux. En particulier, l'AMURE est la seule unité de recherche de l'IUEM (institut universitaire pluridisciplinaire en sciences de la mer rassemblant des unités de recherche mixtes sous tutelle de l'UBO, de l'IFREMER, du CNRS et de l'IRD) dont les recherches sont entièrement dédiées au droit et à l'économie de la mer. L'unité a ainsi contribué (sans en être

membre associé) aux programmes de recherches menées au sein du LabEx MER depuis 2013 (Excellence en recherche maritime : l'océan dans le changement), plus précisément à son cinquième axe sur la dynamique et la vulnérabilité des zones côtières dans sa première phase d'existence, et a bénéficié à ce titre du financement d'une chaire internationale en économie et de plusieurs bourses doctorales. Le bilan à mi-parcours du LabEx ayant souligné l'importance de ces recherches à l'interface entre Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Sciences du Vivant et de l'Environnement (SVE), l'unité a été invitée par la direction du LabEx à assurer l'animation d'un huitième axe de recherche (approches intégrées SHS-SVE) pour sa deuxième phase (2016-2020).

Sur d'autres aspects, l'unité ne semble pas avoir infléchi la tendance. La participation à de nombreux appels d'offres, qui était déjà grande, s'est accrue : elle est ainsi passée de 30 - dont sept portés par AMURE - à 38 dont dix portés par AMURE. 19 projets sont ainsi en cours ou ont été obtenus depuis 2015 (dont huit sont portés par l'unité ; on notera quatre projets H2020 et six projets ANR). Cette forte activité témoigne du dynamisme de l'unité et de son ouverture internationale.

Enfin, si la politique de recrutement à long terme a permis d'élargir l'éventail de spécialisations représentées au sein de l'unité en économie comme en droit, il reste un déficit en membres seniors notamment en économie (avec un manque de recrutement de professeurs sur la période), comme en compétences spécifiques (aucun recrutement d'économètre de haut niveau). Il est à noter qu'un économètre expérimenté rejoindra AMURE début 2017.

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose d'une expertise et d'un savoir-faire avérés pour la recherche appliquée dans l'ensemble de son champ de compétence, qui lui donne une capacité à répondre à une demande sociale, y compris via des projets ANR, européens, etc. Ceci confère à l'unité des atouts sérieux pour se positionner de façon naturelle et durable (en économie comme en droit maritimes) dans des stratégies plus globales, avec des logiques et des attentes nécessairement complexes à gérer (Horizon 2020, LabEx, ComUE Université Bretagne Loire).

La production scientifique de l'unité a augmenté, et les efforts orientés vers une recherche plus académique se sont accrus, même si ceci nécessite d'être consolidé au regard du positionnement thématique original de l'unité dans le paysage français comme européen.

La labellisation CNRS récente de l'unité ouvre de nouvelles perspectives tant sur le plan du financement de l'équipe (ressources stables supplémentaires) que sur le plan des recrutements (postes de chercheurs), notamment en permettant de redéfinir les priorités de l'unité.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité aborde la nouvelle période avec un volume encore accru d'activités contractuelles, représentant aussi un portage multiple pour certains membres de l'unité. Le risque principal est l'incapacité de dégager le temps nécessaire pour diffuser et valoriser les résultats de cette activité contractuelle, comme pour développer une activité de recherche plus prospective permettant à l'unité de disposer de la capacité à générer aussi des avancées théoriques et méthodologiques significatives.

Le déséquilibre que l'on constate dans la production scientifique comme dans l'activité contractuelle entre l'économie et le droit pose question. Mais plus généralement, l'unité ne produit pas d'éléments tangibles permettant d'apprécier l'interconnexion effective entre les recherches des économistes et des juristes. La plupart des travaux en économie résultent de collaborations multiples (3 à 4 coauteurs, voire davantage), alors que la production des juristes est très majoritairement individuelle.

La collaboration entre économistes et juristes de l'unité devrait constituer un avantage comparatif de l'unité. On peut craindre que la perspective du regroupement de la plupart des économistes de l'unité (UBO et IFREMER) sur un nouveau bâtiment de l'IUEM, alors que les autres économistes et les juristes resteront localisés dans leurs bureaux de l'université, ne fasse obstacle au démarrage de réelles synergies entre les deux disciplines constitutives de l'unité.

### Recommandations

L'activité contractuelle doit être rationalisée, et son volume ajusté aux compétences et moyens humains de l'unité. Il est sans doute nécessaire de mieux coordonner les missions confiées à l'unité par ses trois tutelles. Des financements pérennes, obtenus grâce aux possibilités offertes par les nouveaux partenariats (LabEx, CNRS, ComUE) pourraient réduire un peu la pression des engagements contractuels. Les efforts en faveur de la diffusion et la



valorisation académique des travaux réalisés par l'unité doivent être poursuivis et confortés, avec des publications à la fois de meilleure qualité et dans des revues diversifiées.

Une stratégie volontariste de collaboration entre économistes et juristes de l'unité, favorisant l'émergence de recherches effectives intégrées droit-économie de la mer, doit être rapidement mise en place. Il serait paradoxal que l'interdisciplinarité avec d'autres unités de recherche, moteur de l'unité, se fasse au détriment de la bi-disciplinarité droit-économie, qui est une des caractéristiques principales de l'unité. Ceci passe par l'identification de questions de recherches précises et non pas de thématiques générales, et par le rapprochement avec des réseaux thématiques totalement ignorés pour le moment (à l'interface entre économie et droit), afin d'ouvrir les travaux vers de nouvelles questions de recherche et d'impulser de nouvelles réflexions.

La stratégie de recrutement de l'unité doit être définie afin de remédier au déficit de membres seniors en économie. En particulier, le potentiel que représente l'observatoire pourrait être mieux exploité et à une plus grande échelle en recrutant un économètre confirmé. Le recrutement d'un juriste fortement inséré dans les réseaux internationaux est aussi fortement recommandé.

L'amélioration de la formation des doctorants doit être poursuivie. D'une part, un programme de formation doctorale spécifique à destination des doctorants de l'unité doit être mis en place. D'autre part, le séminaire des doctorants doit être organisé sur une base plus régulière (bi-mensuelle) de façon à favoriser et multiplier les interactions droit-économie dès le doctorat.